Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 064-216404368-20220908-20220908D6-DE

ORTZAIZEKO HERRIKO ETXEA
MAIRIE D'OSSÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Etaient excusés : Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton.
A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 02 septembre 2022
Date d'affichage : 02 septembre 2022

DECISION N°6 : VERSEMENT D'UNE AIDE POUR LE MAINTIEN DU POSTE AU SEIN DE L'ASSOCIATION BAIGURA MENDI ELKARTEA

(Nomenclature : 7.10 - Divers)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé à la commune d'adhérer au consortium Gure Gainak.

Sont concernés par ce consortium les Associations Foncières Pastorales (AFP) et les communes du territoire des 5 massifs : Larla, Jara, Artzamendi, Baigura et Iparla.

L'objectif est de se rassembler pour échanger et partager autour d'actions collectives pour développer des projets économiques, agricoles ou autres qui soutiennent les exploitations agricoles, le dynamisme des associations foncières pastorales et l'économie des communes et entretiennent les zones intermédiaires.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'adhérer au consortium Gure Gainak en signant la charte d'objectifs,
- **DECIDE** d'aider financièrement l'Association Baigura Mendi Elkartea, à hauteur de 2 000 euros (deux mille euros) par an pendant 3 ans à compter du 01/10/2022, pour qu'elle finance le poste d'animateur du consortium.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 064-216404368-20220908-20220908D6-DE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 septembre 2022
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 14/09/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 14/09/2022

ORTZAIZEKO HERRIKO ETXEA
MAIRIE D'OSSES
64780